

## Conseil municipal n°28

Mercredi 18 juillet 2022



# Désignation d'un secrétaire de séance

## Adoption du PV de la séance du 22 juin 2022.

#### Ordre du jour

#### **Finances**

- ▶ Subvention à l'association des parents d'élèves sorties ski 2021-2022
- Subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)
- Budget principal 2022 Décisions modificatives

#### <u>Voirie</u>

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégation

#### **Affaires diverses**

Finances

A mi- exercice il convient de faire un point sur l'exécution du budget.

#### Dépenses de fonctionnement

<u>Chapitre 11:</u> charges à caractères générales (consommé 47%) Le chapitre 11 comprend toutes les charges du quotidien (énergie, fluides, assurances, petits matériel pour service technique, fournitures...). Vote à hauteur de 355'423 au budget 2022, il s'agit d'un des chapitres les plus à surveiller.

- En effet le plus haut poste de ce chapitre concerne l'énergie et le carburant (80'000+6'000€ de budgété). Malgré la conjoncture internationale nous sommes à un taux de consommation des crédits de 32%.
- Fournitures de petits équipements qui concerne les achats du services techniques nous atteignons déjà 73% des 12'000 de budgété.
- Contrat de livraison de repas, 43% de consommé sur les 34'800€ de prévu.
- Entretien des voiries, l'enveloppe budgétaire est déjà consommé et même dépassé. En effet la prestation de gravillonnage a déjà été effectuée et divers remplacements de tampons de pluvial ont été réalisés.
- Maintenance 50% de l'enveloppe consommé. Le poste assurance lui a été entièrement payé et s'élève à 17'000 contre 21'000€ de budgété.
- Les frais d'affranchissement avaient été votés en hausse, cependant un dépassement est déjà constaté à mi- exercice avec plus de 18.6% de dépassement sur les 4'000€ de budgété.

#### Prestations extérieures :

- Ménage : 65% des crédits budgétaires consommés. Cela est dû à la hausse pratiquée il y a quelques mois. Une décision modificative sera a effectuer car le contrat de prestation de ménage vient de subir une importante augmentation.
- Centre de loisirs : 20% de consommé. Reste à venir les 3 prochaines factures du prestataire pour environ 4'500€ Pour rappel 25'000€ de budgété et 5'865€ de consommé actuellement.

A mi- exercice il convient de faire un point sur l'exécution du budget.

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 12 : charges de personnel (consommé 51.74%)

Administratif		Techni	que	Périscol	aire	ATSEM		Renfort midi	
DGS	Titulaire	Resp. technique	Titulaire	Agt. Périsco	Titulaire	ATSEM	Titulaire	Agt renfort	Contractuel
35h		35h		32h		35h		8.5h	
Agt. Accueil	Titulaire	Ag.t technique	Contractuel	Agt. Périsco	Titulaire	ATSEM	Contractuel		
35h		35h		30h		21.5h			
Agt compta/urba	Titulaire	Ag.t technique	Contractuel	Agt. Périsco	Congé	ATSEM	Contractuel		
28h		35h		35h	parental	28.5h			
Agence postale	Contractuel	Ag.t technique	Disponibilité						
17.5h		35h							

La consommation des charges de personnel a été impactée par le tuilage au ST (5 agents durant 1 mois) mais également par le tuilage à l'agence postale (Passage de relais à la poste). Depuis le mois de mai nous avons également en charge le salaire d'un agent en congé parental qui est cependant rembourser par la sécurité sociale en recette de fonctionnement. Durant 2 mois nous n'aurons pas le salaire de la DGS (aout et septembre) mais le secrétaire de Mairie itinérant (450\*5 jours) soit 2'250€. Les crédits alloués au moment du budget seront suffisant mais par précaution nous ferons une décision modificative.

A mi- exercice il convient de faire un point sur l'exécution du budget.

#### Dépenses de fonctionnement

<u>Chapitre 65</u>: autres charges de gestion courantes (68%). Ce chapitre comprend les indemnités des élus, ainsi que les différentes subventions versées.

- Les indemnités versées sont régulières et dans le cadre de l'enveloppe prévu à cet effet.
- Du coté des contributions extérieures ont été versées :
  - La contribution au SDIS (pompiers): 40'027€
  - Les subventions aux associations hors APE et écoles : 4'990€
  - La subvention à la bibliothèque du Gavot : 7'537€
  - ► Reste à verser : la subvention à l'APE, le remboursement des frais de déplacements des écoles dans le cadre de leurs activités (kayak, piscine...)
- Chapitre 66 : charges financières (intérêts de la dette) suivant le calendrier de remboursement des emprunts.
- **Chapitre 67 :** charges exceptionnelles : 264.80€ créances irrécouvrables.
- Chapitre 73923: FPIC montant à verser inconnu à ce jour (42'000€ de prévu au budget).

A mi- exercice il convient de faire un point sur l'exécution du budget.

#### Recettes de fonctionnement

<u>Chapitre 70</u>: produits des services (54%). Retard coupe de bois et cimetière. Coupe de bois car vente à l'automne du bois extrait à Bioge. Et cimetière car pas de vente de nouvelles concessions en 2022. Sinon rentrée d'argent régulière pour ce qui est des règlements de cantine et de périscolaire, le loyer de l'APC. Encaissement des locations des baux communaux (8'000€)

<u>Chapitre 13</u>: impôts et taxes (21%). Impôts directs locaux, FNGIR, Fonds Départemental de mutation des valeurs locatives, attribution de compensation, taxe sur l'électricité. Rentrée régulière depuis mai. Comme chaque année nous percevons les sommes importantes qu'en fin d'année. Bonne nouvelle, après réception des états financiers préfectoraux nous devrions percevoir 12'000€ de plus que prévu pour ce chapitre.

<u>Chapitre 74</u>: Dotations (13%). Dotation de l'Etat (DGF), FCTVA, Fonds Genevois... Comme pour les impôts et taxes les sommes sont versées massivement à partir de l'automne. Là encore notre prudence budgétaire va faire que nous toucherons plus que prévu.

<u>Chapitre 75</u>: Produits de gestion (62%). Il s'agit ici du revenu des différentes locations. On devrait rentrer dans les clous malgré l'incertitude liée au cabinet médical. La location possible de la salle des fêtes jusqu'à décembre va nous permettre de rentrer dans les clous du budget principal.

Produits financiers et produits exceptionnels négligeable à ce stade.

#### Recettes de fonctionnement

<u>Chapitre 70</u>: produits des services (54%). Retard coupe de bois et cimetière. Coupe de bois car vente à l'automne du bois extrait à Bioge. Et cimetière car pas de vente de nouvelles concessions en 2022. Sinon rentrée d'argent régulière pour ce qui est des règlements de cantine et de périscolaire, le loyer de l'APC. Encaissement des locations des baux communaux (8'000€)

<u>Chapitre 13</u>: impôts et taxes (21%). Impôts directs locaux, FNGIR, Fonds Départemental de mutation des valeurs locatives, attribution de compensation, taxe sur l'électricité. Rentrée régulière depuis mai. Comme chaque année nous percevons les sommes importantes qu'en fin d'année. Bonne nouvelle, après réception des états financiers préfectoraux nous devrions percevoir 12'000€ de plus que prévu pour ce chapitre.

<u>Chapitre 74:</u> Dotations (13%). Dotation de l'Etat (DGF), FCTVA, Fonds Genevois... Comme pour les impôts et taxes les sommes sont versées massivement à partir de l'automne. Là encore notre prudence budgétaire va faire que nous toucherons plus que prévu.

<u>Chapitre 75</u>: Produits de gestion (62%). Il s'agit ici du revenu des différentes locations. On devrait rentrer dans les clous malgré l'incertitude liée au cabinet médical. La location possible de la salle des fêtes jusqu'à décembre va nous permettre de rentrer dans les clous du budget principal.

Avec les prévisions budgétaire rendu possible par l'engagement des devis nous devrions dégager au 31/12/2022 un excèdent budgétaire lié à l'exercice de 180'000€ auxquels vont se rajouter l'excèdent N-1 de 290'000 soit un résultat à reporter au BP 2023 en section de fonctionnement de l'ordre 470'000€.

#### Section d'investissement dépenses

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts suivant l'échéancier. Au total 139'862€.

Chapitre 20, 21 et 23: immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

Acquisitions foncières bois Véringes 1'000€ Coffret électrique marché 1'700

Arbres verger 59€ Remplacement luminaire EP 3'540€

Remise en état hangars Chez-Divoz 26'000€ Eaux pluviales Sur Les Crêts 54'238€

Remplacement chauffage Angélus 1'200€ Tracteur + épareuse 156'360€

Cuisine salle Léman 5'000€ Tondeuse + débrousailleuse 4'000€

Porte hangar de Flon 1'700€ Capteurs C02 850€

Remplacement luminaires maternelle 3'337€ Vestiaire ST 1'200€

Rénovation Chemin de la Tour + Ripaille 30'000€ Grilles d'exposition + charriot 1'889€

Panneaux signalisation ST + carrefour Chez-Divoz 2'500€ Maitrise d'œuvre SDF 17'000€

Reste à venir (engagé mais pas encore payé): Restructuration de Bois Monsieur, EP Genièvres, Cimetière, Aménagement abords aire de jeux, Jardins Ruppaz, Desserte Bioge...

#### Section d'investissement recettes

<u>Perçu (51'000€)</u>: APIEME réfection chemins 18'200€ + 32'880 solde tracteur CDAS-2021. Autres recettes perçues : taxe d'aménagement 32'000 à mi exercice sur les 40'000€ prévu. Prévision aux alentours des 50-55'000€ au 31/12.

<u>A percevoir (263'800€)</u>: DETR SDF 171'000€ + 29'000€ fonds de concours CCPEVA maternelle + fonds de concours CCPEVA SDF 33'600€ + SYANE EP 1'760€ + Savoie Mont-Blanc Bioge 3'540€, FCTVA 2021 25'000€.

<u>Espérés (365'000€)</u>: CDAS-2022 SDF 200'000€ + SYANE SDF + Région SDF 100'000€ + DSIL maternelle 25'000€

#### **Emprunt ou non?**

Vu le contexte actuel et les difficultés qui se profilent les prochaines années pour emprunter à des taux abordables il serait opportun de conclure un prêt « préventif » et profiter des taux encore raisonnables. En effet cela permettrait d'avoir un matelas pour financer les investissements 2023-2024 comme le cheminement Grésy-Brameux et les premiers travaux sur la maison des soeurs et le pole périscolaire.

Au 31/12 la section d'investissement devrait être fortement déficitaire -300'000€. Mais avec le cumul d'excèdent de l'an passé (600'000€) nous devrions avoir un résultat de clôture à reporter de +300'000€ ce qui facilitera l'équilibre budgétaire. Ce déficit s'explique par le décalage entre les décaissements pour les travaux et le versement des subventions à exécution.

#### Etat d'avancement des projets inscrits au BP-2022 et leurs financements :

Réalisé ou presque En cour	s de réalisation En retard			
Projets	Etat d'avancement			
Desserte forestière Bioge	Réalisée			
Restructuration Bois Monsieur	Nettoyage effectué suite à l'automne			
Aménagement du verger	A venir			
Abords de l'aire de jeux	Tables extérieures réceptionnées, babyfoot extérieur commandé, aménagement pétanque et quilles en cours			
Jardins partagés	A prévoir			
Eaux pluviales Sur Les Crêts	Réalisée			
Eaux pluviales Genièvres	Réalisée			
Electricité Véringes	Réalisé			
Maternelle rénovation énergétique	Luminaires réalisés + ouvrants à la Toussaint			
Nouvelle classe primaire	Mobilier installé			
Pole périscolaire	Etude à poursuivre			
Salle des fêtes	Dépôt permis effectué à suivre consultation des entreprises septembre.			
Salle Léman	Réalisée : reste inauguration			
Cimetière	Dernières recherches concessions + attente convention drainage			
Réfection chemins La Tour + Ripaille	Réalisé			

#### Le financement des projets (en rouge les actions terminées)

	Rénovation Salle des fêtes							
	Coût TTC	922 800						
-	FCTVA	147 648						
-	DETR	157 200						
-	CDAS	200 000						
-	Région	100 000						
-	SYANE	27 263						
-	CCPEVA	48 000						
		680 111						
	Cout commune in fine	242 689						

	Eaux pluviales Sur Les Crets/Genièvres						
	Coût TTC	109 627					
-	FCTVA	17 540					
	Cout commune in fine	92 087					

	Desserte forestière Bioge					
	Coût TTC	10 620				
_	FCTVA	1 699				
-	Savoie Mt-Blanc	3 540				
		5 239				
	Cout commune in fine	5 381				

	Cimetière (drainage, exhumations, nouveaux caveaux)				
	Coût TTC	64 200			
-	FCTVA	10 272			
	Cout commune in fine	53 928			

	Rénovation énergetique Maternelle					
	Coût TTC	73 558				
-	FCTVA	11 769				
-	CCPEVA	25 920				
-	DSIL	12 960				
		50 649				
	Cout commune in fine	22 909				

	Tondeuse et débrousailleuse				
	Coût TTC	4 072			
-	FCTVA	652			
-	FNE/APIEME	1 410			
		2 062			
	Cout commune in fine	2 010			

Ré	Réfection des chemins (La Tour/Ripaille)				
Coût TTC		30 780			
-	FCTVA	4 925			
-	APIEME	18 200			
		23 125			
	Cout commune in fine	7 655			

	Bois Monsieur				
	Coût TTC	16 337			
-	FCTVA	2 614			
_	Département ?				
		2 614			
	Cout commune in fine	13 723			

#### Synthèse à mi-exercice :

En résumé, la situation financière reste bonne malgré la crise économique.

Cependant si elle n'atteint pas trop fortement le budget actuellement elle l'impact pour les années à venir du côté des investissements (cout des matières premières, manque de disponibilités...)

D'autant que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) prévoit encore : le cheminement piétonnier à Bonchamp, la reprise du réseau EP du carrefour de Chez-Divoz jusqu'à la ferme Duffour, le pole périscolaire, la halle couverte, la toiture de l'église, la réhabilitation de la maison des sœurs, la sécurisation de Grésy, l'agrandissement des vestiaires de foot...

La question d'emprunter maintenant ou non pour pouvoir bénéficier des taux attractifs et mettre e œuvre le PPI est donc cruciale.

#### Subvention à l'association des parents d'élèves - sorties ski 2021-2022

Pour rappel, la mairie finance les écoles via 3 mécanismes :

- ▶ 1. Elle finance l'ensemble des travaux liés aux bâtiments scolaires et aux différentes installations tels que les tableaux, la mise en place des salles de classe, l'aménagement des locaux de stockage...
- ▶ 2. Chaque année une ligne budgétaire est ouverte (compte 6067) afin de financer les fournitures scolaires (cahiers, manuels, CD...)
- ▶ 3. Enfin la mairie jusqu'à maintenant versait une subvention à l'association « les 3 fées primaire » en fonction du nombre d'enfants sans avoir forcément de la visibilité sur les actions financées (difficultés d'avoir le bilan comptable...)

Suite à une réunion avec l'école primaire et l'APE à qui la mairie verse également une subvention, il a été constaté que ce manque de transparence était également dérangeant pour l'APE. Aussi il a été prévu une réunion tripartite début septembre entre la mairie, l'APE et l'école afin que celle-ci donne à l'avance les manifestations envisagées dans l'année et le budget nécessaire de façon à ce que l'APE puisse prévoir des manifestations en conséquences et que la mairie puisse sereinement prévoir son budget.

#### Subvention à l'association des parents d'élèves - sorties ski 2021-2022

Pour 2021 la répartition sera la suivante :

- La mairie prendra en charge : le kayak (cours + transport environ 2'400€) + le transport de la piscine (1'400€) + transport Thonon court (250) soit 4'050€.
- L'APE prend en charge le reste des activités proposées dont le spectacle à la MAL.
- Toute demande de financement ne faisant pas partie du planning établie en début d'année sera débattue au cas par cas. Ce qui est certain c'est qu'un minimum d'autofinancement de la part de la caisse des écoles sera requis.

Suite à la mise à plat du financement de la caisse des écoles, il est proposé de verser à l'APE une subvention qui n'a pas vocation à financer une activité scolaire pour ne pas faire doublon.

Aussi, Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention fléchée vers les activités extra-scolaire tel que le ski à hauteur de 1'200€.

#### Subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR)

- L'association Nationales des Anciens Combattants et Amis de la Résistance avait proposé à la Mairie de concevoir un drapeau à destination des enfants de l'école primaire.
- Ce drapeau comprend d'un côté la devise de la République et de l'autre le blason de Féternes avec l'inscription « Ecole publique, Commune de Féternes ».
- Suite à un avis favorable, la conception du drapeau a été réalisée. L'ANACR s'est acquittée de la facture mais nous avions convenu que c'était la Mairie qui financerait.

Aussi, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'ANACR à hauteur du coût de conception et de réalisation du drapeau soit 400€.

### Subvention exceptionnelle Jeunes Agriculteurs - comice agricole 2022

▶ Dans le cadre du comice agricole qui se tiendra le 4 septembre 2022 à Saint-Paul en Chablais, les jeunes agriculteurs sollicitent la Mairie pour un soutien financier.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 200€ aux Jeunes Agriculteurs dans le cadre du comice 2022.

#### Budget principal 2022 - Décisions modificatives

► A mi-parcours de l'exercice budgétaire 2021, le Maire propose d'opérer un réajustement des crédits comme suit :

#### Section de fonctionnement :

► Contrairement à l'année passée, le comptable public souhaite que la cotisation à la bibliothèque du Gavot soit comptabilisée comme une subvention aux communes du GFP et non plus comme un EPIC. Il convient ainsi de répartir les crédits. 7'550 pour la bibliothèque et le reste à destination des associations notamment pour l'APE (voir point « attribution d'une subvention à l'APE »)

657364	Subvention à caractère industriel et	-9'000€	657341	Subventions aux communes du GFP	+ 7'550
	commercial		6574	Subvention associations	+1'450

Depuis le début de l'année nous avons dû faire face à de nombreuses charges de personnelles (tuilage entre les agents du service technique mais également à l'APC). De plus de nombreuse heures complémentaires ont été payées pour l'agent de l'APC vu le mauvais cadrage du contrat initial. Pour plus de souplesse et de visibilité il convient d'abonder le chapitre charges de personnel.

678	Autres charges exceptionnelles	-5'000	6413	Personnel non titulaire	+ 5'000	
						ŀ

#### Budget principal 2022 - Décisions modificatives

#### <u>Section d'investissement :</u>

Afin de mieux comptabiliser les frais de maitrise d'œuvre et de récupérer une fraction TVA il convient de les comptabiliser au chapitre 23 et non au 21.

2031	Frais d'études	-50'000	2313	Immos en cours de constructions	+ 50'000
------	----------------	---------	------	---------------------------------	----------

Le comptable public a demandé à ce que les réfections de chemins soient comptabilisés comme réseaux de voirie et non comme autres terrains. Pour une meilleure lecture nous faisons cette bascule et en profitons pour abonder le compte bois et foret afin de prendre en compte les travaux à Bois Monsieur.

2118	Autres terrains	-35'000	2117	Bois et foret	+15'000
			2151	Réseaux de voirie	+20'000

Sur demande du comptable public, il convient de faire le distinguo entre les travaux en cimetière et les travaux relatifs à du mobilier/équipement de cimetière comme les caveaux.

2116 Cimetières	-18'500	21316	Equipements de cimetières	+ 18'500
-----------------	---------	-------	---------------------------	----------

#### Budget principal 2022 - Décisions modificatives

#### Section d'investissement :

Les travaux de rénovation énergétique de la maternelle avaient été budgétées au 2135 or ils seront finalement comptabilisés au compte Bâtiments scolaires.

2135	Installations générales et agencements	-50'000	21312	Bâtiments scolaires	+ 50'000
------	--	---------	-------	---------------------	----------

Afin de venir abonder le compte autres réseaux comprenant les travaux d'eaux pluviales il convient de basculer des crédits depuis le compte trop pourvu autres matériel et outillage.

21578	Autres matériel et outillage	- 26'900	21538	Autres réseaux	+ 26'900
-------	------------------------------	----------	-------	----------------	----------

Il est proposé au conseil municipal de valider la décision modificative N°2 du budget principal 2022 comme présenté ci-dessus.

Voirie

#### Convention d'occupation du domaine public communal.

- Suite à l'installation d'une famille de gens du voyage sur la commune, il convient de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public.
- La convention (PJ n°1) stipule l'emplacement mis à disposition par la commune, la durée de l'occupation du site, les modalités de dédommagement ainsi que les obligations des deux parties.
- L'occupation est consentie du 8 au 30 juillet 2022.
- Les preneurs s'engagent à verser une somme par jour et par caravane double-essieux en compensation de l'occupation du terrain.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention et réaliser les démarches nécessaires à sa bonne application.

Décisions du maire

## Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

- Manutan Collectivités pour 1 ordi portable, 1 bureau professeur, 1 babyfoot extérieur : 2'156.02 € HT
- CTOUTCLEAN pour prestation ménage année scolaire 2022-2023 : 3'007.51 € HT
- NOREMAT pour flexibles endommagés épareuse : 285.75 € HT
- ► ALTIFROID pour tour réfrigérée : 160 € HT
- ACB COM pour baudriers de sécurité enfants : 82.50 € HT
- ► FILLION IMPRIMERIE pour supports communication fête mi aout : 99 € HT
- NOREMAT pour tracteur VALTRA: 115.03 € HT
- GENERATION 5 pour livrets math école elem : 268.40 € HT
- LYRECO pour fourniture papier : 253 € HT
- BIRMANN pour fournitures scolaires: 92.33 € HT
- DEPROMA pour absorbant : 267.20 € HT

Liste non exhaustive

Affaires diverses

#### Ressources humaines

#### Administratif:

- Départ de la DGS à partir du mardi 26 juillet.
- Une candidature a été retenue, elle devrait être en poste au plus tard la deuxième quinzaine d'octobre. Eventuellement le 1<sup>er</sup> ocobre mais aucune certitude actuellement.
- Durant la période de transition le secrétaire de mairie itinérant viendra 5 jours (2 en août et 3 en septembre). Durant cette période, le soutient de chacun sera important.

#### Service technique:

La commission voirie a donné un avis favorable à la prolongation des deux contrats. Un entretien aura lieux entre les agents et le Maire début août à ce sujet.

#### ATSEM et entretien des bâtiments :

Pas de changement dans les effectifs.

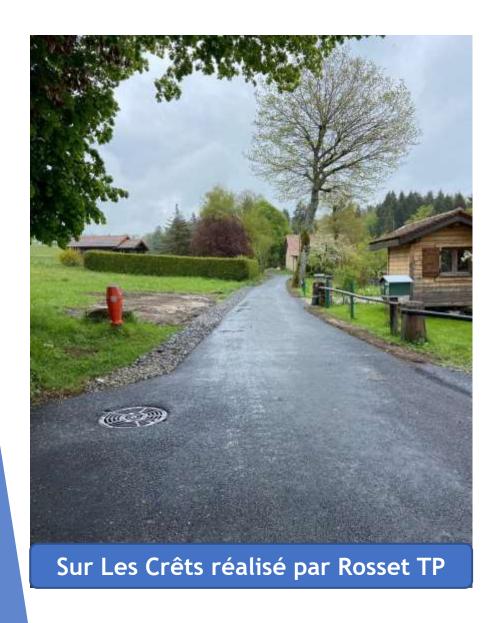
#### Rentrée scolaire 2022-2023

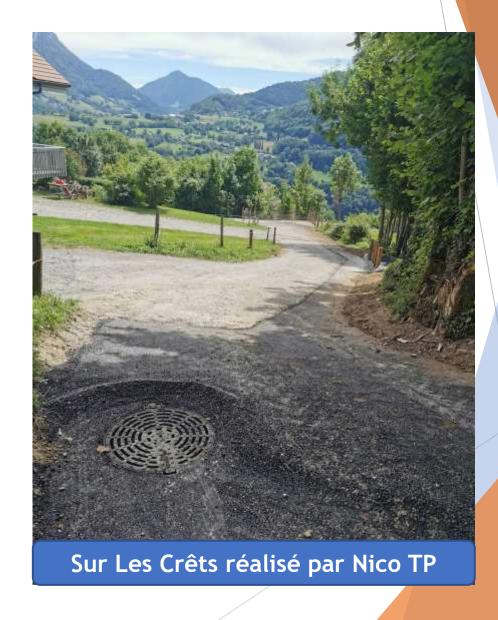
- ► Ecole maternelle : baisse des effectifs de 65 à 51. Les enfants seront répartis en 3 classes de 17.
- Ecole primaire : augmentation de 102 à 115. Les enfants seront répartis en 5 classes de 23. Une ouverture de classe était donc nécessaire. Les frais d'aménagement de la 5ème classe s'élèvent à 7'500€.
- Périscolaire : L'ouverture d'une classe oblige le périscolaire à se réorganiser en attendant la création d'un pole périscolaire dédié. La garderie se fera dans l'ancienne salle d'art plastique et le cas échéant soit dans la salle des maitres soit dans une salle de classe. Parallèlement nous allons poursuivre l'étude visant à créer un pole périscolaire dédié.

#### Rentrée scolaire 2022-2023

- Cantine : le prestataire SHCB est reconduit pour une durée de 3 ans la hausse de la prestation a été limitée car le prix d'achat du repas passe de 3,10€ à 3,38€ TTC soit sur l'année 3'095€ d'augmentation. On devrait retrouver 1 seul service le temps de midi grâce au protocole sanitaire.
- Entretien des locaux : la prestation extérieure est reconduite malgré une hausse du contrat. Cela concerne les bâtiments scolaires (écoles et cantine). L'école primaire a félicité l'efficacité du prestataire. Du coté de la maternelle, il demeure une difficulté liée au sol de la salle de motricité.
- Coté travaux et investissement :
  - Achat d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école primaire.
  - ▶ A la Toussaint changement des huisseries de la maternelle.
  - Mise à hauteur des WC dans l'ancienne mairie (WC adultes à basculer en WC enfants)

## Fin des travaux d'eaux pluviales 100'000€ d'investissement communal.









## Aménagement des abords de l'aire de jeux (travaux de terrassement en cours).

- Création d'un grand espace de pétanque 8m\*15m
- Création d'un terrain de quills
- Installation de deux bancs-tables
- Installation d'un baby-foot d'éxtérieur
- Plantation d'arbres en périphérie

#### Goudronnage des containers de Chateauvieux (10'000€)





#### Etat d'avancement du Chemin Grésy-Brameux



Remblaiement du trou à Brameux avec la terre évacuée des Quiétudes



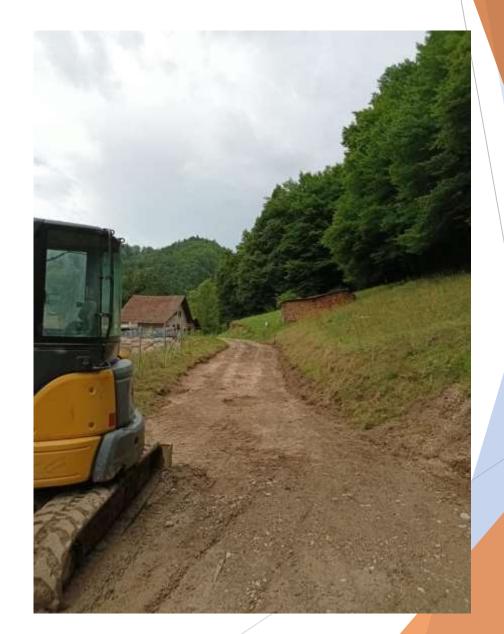
Une buse sera installée en remplacement du fossé actuel



Les semences ont débuté à lever aux abords du chemin

#### Réfection du chemin impasse du pompage (Bioge)





#### 2<sup>ème</sup> édition de Féternes-Aventure Session 1

Pour la deuxième année consécutive la Mairie a donné la possibilité aux jeunes Féterniants de participer à une semaine riche en activités. Au programme constructions de cabanes, randonné, nuit en refuge, jeux sur le terrain de foot...

Pour rappel une session à destination des petits aura lieu fin aout.











